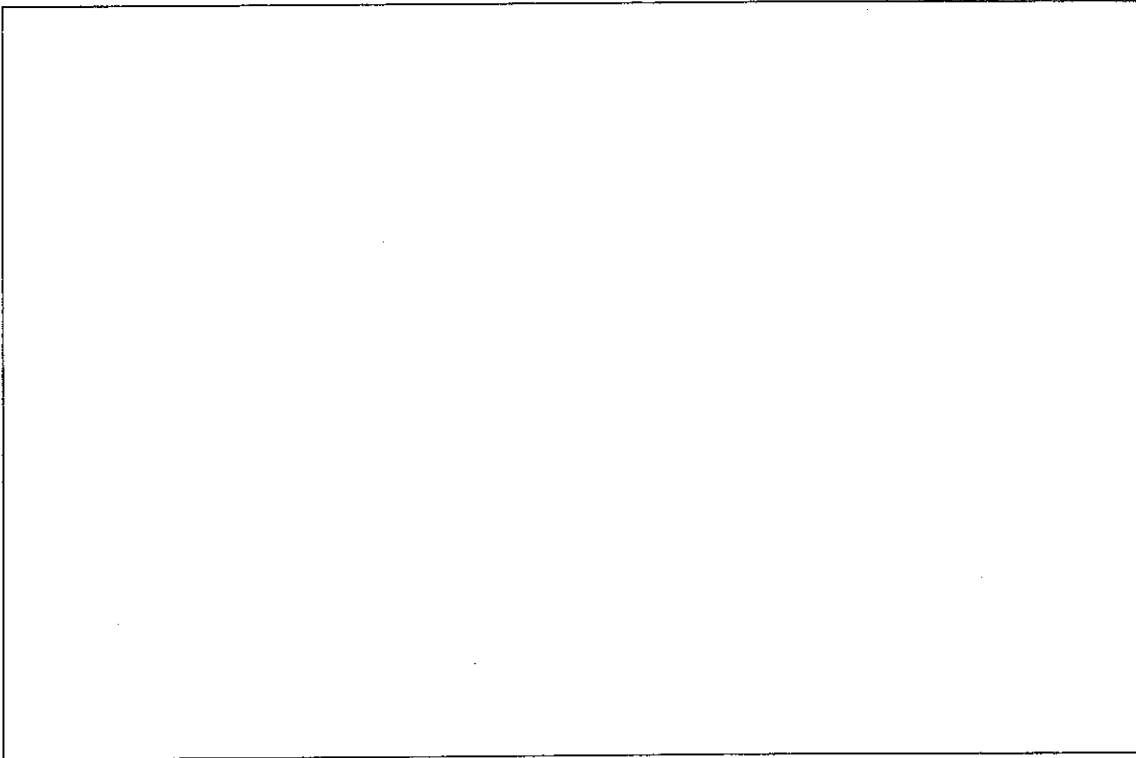


Département de Moselle

BEBING

1^{ère} REVISION
PLAN LOCAL D'URBANISME



6 bis

projet d'aménagement et de
développement durable

1. Orientations d'aménagement et d'urbanisme

1.1 Les espaces urbanisés

- remplir les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé (traduction par la zone U et le règlement)
- développer des zones à urbaniser à court et long terme dans le prolongement de l'espace bâti existant notamment à l'ouest et sud ouest du village (traduction par les zones 1AU et 2AU)
- création de zone tampon en bordure de ruisseau où les constructions ne seront pas autorisées en raison de l'inondabilité des terrains (traduction par la zone N2).

1.2 Le bâti

- souhait de maîtriser les hauteurs et les implantations des constructions par rapport à l'ossature existante : respect du patrimoine architectural existant (traduction par le règlement, articles 6, 7 et 10)
- respect de l'aspect extérieur en zone urbaine dans un souci de cohérence de l'identité villageoise (traduction par le règlement, article 11)

1.3 Les activités

- maintien de l'activité agricole notamment au Rinting et au Misselhoff (traduction par le règlement des zones A et N3)
- maintien des commerces dans le village (traduction par le règlement de la zone U)
- maintien de la zone d'activité centrée sur la casse auto (traduction par le règlement de la zone UX)

1.4 Les activités culturelles et de loisirs

- mise en place de sentiers pédestre, équestre (traduction par le zonage)

1.5 Les équipements

- maintien de l'adduction en eau potable : quantité et qualité corrects (traduction par les annexes sanitaires)
- mise en place de système de traitement autonome ou semi groupé des eaux usées en respect avec la législation actuelle et le nombre d'habitants existants et à venir (traduction par les annexes sanitaires)

- protection incendie à améliorer pour permettre une desserte suffisante de l'ensemble des zones urbaines et surtout à urbaniser. Utilisation des étangs présents (à côté de la mairie, au Rinting). Création d'une retenue d'eau sur le ruisseau de Bébing en amont de la RN4 et possibilité de création d'une autre retenue d'eau sur le ruisseau du rond pré en amont des habitations. Mise en place d'une protection incendie au Misselhoff. (traduction par les annexes sanitaires)
- collecte et traitement des déchets : gestion par la communauté de communes de SARREBOURG. Mise en place d'une collecte sélective en porte à porte. Création d'une déchetterie pour la communauté de commune probablement sur SARREBOURG (traduction par les annexes sanitaires)
- maintien du regroupement pédagogique pour les maternelles et primaires (traduction par le règlement)
- restructuration de la carte scolaire pour les collèges

1.6 Les axes de communication / la circulation / le stationnement

- absence de développement urbain le long de voie classée à grande circulation (RN4) (traduction par le règlement)
- prise en compte de l'axe bruyants (RN4) à travers le zonage et le règlement

1.7 Les espaces naturels

- délimitation fine des boisements à conserver (traduction par le zonage)
- étude de la zone d'épandage des crues des ruisseaux de Bébing et du Rond Pré

1.8 Population souhaitée

- garder une dimension rurale (traduction par une superficie de 924 ha, soit 96% de la superficie totale, en zones A et N)
- accueillir des nouveaux habitants notamment la population travaillant à SARREBOURG
- les zones à urbaniser (14,92 ha) et la zone bâtie (18,24 ha) peut accueillir raisonnablement 400 habitants supplémentaires dans les 10 à 15 ans ce qui conduira à un total de 600 habitants

2. Programme d'équipement

- mise en place d'emplacements réservés pour la voirie :
 - . création d'une voie de desserte de la zone à urbaniser au sud du village